|  |
| --- |
| **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)** |
| **Réf SOLEIL : AFFAIRE 2025-070-TB**  **TB – 63 25 xxxx** |
| **Objet :**  **Fourniture d’un oscilloscope à haute bande passante couplé à un générateur de forme d’onde arbitraire** |

**Table des Matières**

[1. OBJET 3](#_Toc214007945)

[2. DOCUMENTS APPLICABLES 3](#_Toc214007946)

[3. DELAI DE LIVRAISON 4](#_Toc214007947)

[4. DOCUMENTS A REMETTRE A LA LIVRAISON 4](#_Toc214007948)

[5. MONTANT DU MARCHE 4](#_Toc214007949)

[6. FACTURATION ET PAIEMENT 4](#_Toc214007950)

[6.1. Facturation 4](#_Toc214007951)

[6.2. Termes de paiement 5](#_Toc214007952)

[7. ACCEPTATIONS 5](#_Toc214007953)

[8. SOUS-TRAITANCE 5](#_Toc214007954)

[9. ATTRIBUTION DE JURIDICTION 5](#_Toc214007955)

[10. DEROGATION AU CCAG 6](#_Toc214007956)

[11. INTERLOCUTEURS 6](#_Toc214007957)

# OBJET

Le présent marché définit les conditions selon lesquelles SOLEIL confie au Titulaire, qui accepte, la **fourniture d’un oscilloscope hautes performances couplé à un générateur de forme d’onde arbitraire pour le compte de la ligne de lumière SEXTANTS du Synchrotron SOLEIL**.

# DOCUMENTS APPLICABLES

Dans la mesure où leurs dispositions ne sont pas contraires à celles du présent marché et de ses annexes, lesquelles prévalent, les documents ci-après sont applicables par ordre de priorité décroissante :

1. L’Acte d’Engagement (AE\_ATTRI1) et son annexe financière (DPGF),
2. le présent marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières - CCAP),
3. le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAG FCS) en vigueur à la date de signature du marché,
4. les spécifications techniques intitulées « CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP) POUR LA FOURNITURE D’UN SYSTEME COMPLET ( GENERATEUR DE FORME D’ONDE ARBITRAIRE (AWG : 10 GHZ A 16 GHZ) ET D’UN OSCILLOSCOPE HAUTES PERFORMANCES (10 GHZ A 16 GHZ) » référencé EXP-LL-CCTP-P-3586 et daté du 31/10/2025 ;
5. le règlement intérieur du Synchrotron SOLEIL (édition du 1er mai 2014),
6. la protocole de sécurité de SOLEIL référence DIR-SEC-CR-P-7178-Protocole-de-securite,
7. au DC4 éventuel- Déclaration de sous-traitance,
8. l’offre du Titulaire, comprenant le Cadre de Réponse Technique accompagné de ses éventuelles annexes, et de la proposition financière,

Le Titulaire reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les documents ci-dessus ; ces conditions générales de vente du Titulaire, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables aux conditions ci-dessus citées, quelle qu'en soit la forme.

Est réputée non-écrite toute mention des documents établis par le Titulaire contraire aux clauses des CCAP, CCAG et Spécifications Techniques précités.

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d’établissement des prix. Ce mois correspond au mois de remise de l’offre du Titulaire.

# DELAI DE LIVRAISON

**T0** étant la date de signature du présent contrat, le Titulaire s'engage à livrer la fourniture selon l’échéancier suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Délai** | **Action** |
| T0 + \_\_\_\_\_\_ semaines/mois | Livraison des équipements à SOLEIL |
| T0 + \_\_\_\_\_\_ semaines/mois | Installation et tests des équipements à SOLEIL |
| T0 + \_\_\_\_\_\_ semaines/mois | (PSE) Mise en place d’une formation à SOLEIL |

Le transfert de risque aura lieu au moment de la livraison sur le site de SOLEIL (après déchargement du camion).

Le transfert de propriété prendra effet après les tests d’acceptation par SOLEIL.

La réception finale s’exécutera avec établissement d’un **procés-verbal accepté sans réserve** par les deux parties.

# DOCUMENTS A REMETTRE A LA LIVRAISON

A la livraison de la fourniture, le Titulaire remet à SOLEIL toute la documentation afférente à la bonne utilisation des équipements, en langue française ou anglaise.

# MONTANT DU MARCHE

Le montant total du présent marché est fixé à la somme forfaitaire et ferme de \_*indiquer le montant en chiffres*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ € H.T. (\_*indiquer le montant en toutes lettres*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Euros hors taxes).

Le montant ci-dessus se décompose comme indiqué dans la proposition du Titulaire en annexe.

Ce prix comprend l'emballage et l'envoi sur le site de SOLEIL selon les Incoterms 2020 hors UE : DPU SOLEIL St-Aubin – F.

# FACTURATION ET PAIEMENT

# Facturation

Par dérogation à l’article 11.8 du CCAG, toutes les factures émises par le Titulaire au titre du présent marché devront porter la référence de ce dernier, à savoir : XX-6X XX XXXX.

Elles seront adressées par e-mail à : [finances@synchrotron-soleil.fr](mailto:finances@synchrotron-soleil.fr)

Les règlements interviendront à trente jours fin de mois de réception des factures après approbation de la prestation par SOLEIL.

# Termes de paiement

Les termes de paiement seront conformes à l’échéancier suivant :

1. 20 % du montant total hors taxes, hormis montant de la formation (PSE n°1), à la signature du marché,
2. 80 % du montant total hors taxes, hormis montant de la formation (PSE n°1), après la livraison à SOLEIL de l’ensemble du matériel et après l’établissement d’un procès-verbal de réception finale accepté sans réserve par SOLEIL.
3. 100% du montant hors taxe de la formation (PSE n°1) dans l’éventualité qu’elle soit levée à la signature du marché.

Le montant ci-dessus sera augmenté des taxes en vigueur correspondantes au moment de son exigibilité.

# ACCEPTATIONS

La réception du matériel sera faite à SOLEIL après mise en service, essais satisfaisants des matériaux à SOLEIL, démontrant que les performances spécifiées sont parfaitement conformes aux Spécifications Techniques. L'acceptation par SOLEIL interviendra dans les trois (3) mois suivant la date de livraison du matériel.

La période de garantie commencera après l'acceptation sans réserve de SOLEIL.

# SOUS-TRAITANCE

Le Titulaire ne peut pas sous-traiter l’intégralité du marché.

Le Titulaire assumera l'entière responsabilité de la réalisation, que les prestations soient exécutées par lui-même ou par une entreprise sous-traitante. Il s'oblige en particulier à faire respecter toutes les clauses du présent marché par ses sous-traitants.

Le Titulaire ne pourra en aucune façon prétendre à être relevé des obligations qui découlent du présent contrat par la faute ou la défaillance d'un sous-traitant.

Si un sous-traitant du Titulaire est amené à intervenir sur le site de SOLEIL, le Titulaire s’engage à en faire la demande écrite à SOLEIL par le biais d’un DC4 avant son intervention. La décision fera l’objet d’un accord de SOLEIL avant intervention. Le Titulaire ne peut présenter à l’acceptation de SOLEIL que des entreprises répondant aux conditions fixées au code de la commande publique.

Le Titulaire est tenu de faire respecter ses obligations contractuelles nées du présent CCAP par son (ou ses) sous-traitant(s).

# ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout différend relatif à la validité ou à l’exécution du marché non résolu à l’amiable entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents.

# DEROGATION AU CCAG

|  |  |
| --- | --- |
| **Article du CCAP** | **Article du CCAG auquel il déroge** |
| Article 6.1 | Article 11.8 – Facturation électronique |

# INTERLOCUTEURS

Pour l'exécution du présent marché, les parties désignent comme interlocuteurs :

**Pour SOLEIL**

**Pour des aspects techniques : Pour des aspects administratifs :**

NOM Prénom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ NOM Prénom\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Pour le Titulaire**

**Pour des aspects techniques : Pour des aspects administratifs :**

NOM Prénom\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ NOM Prénom\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tout changement d’interlocuteur fera l’objet d’un simple échange de courrier.

SOLEIL et le Titulaire se tiendront mutuellement au courant, par l'intermédiaire de leur interlocuteur technique accrédité, des prestations en cours et des réalisations obtenues.

Ces interlocuteurs se réuniront à la demande de l'une ou l'autre partie par échange de correspondances.

Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu établi par le Titulaire et soumis à l'accord préalable de SOLEIL avant toute diffusion.